

Association « tous les êtres humains » – 12ème infomail de début octobre 2021

► 100 francs par année scolaire ? - Ce serait bien !

« Pour les enfants en âge scolaire, une somme de 100 francs supplémentaires serait mise à disposition des parents déboutés ». Voilà ce qu'annonçait le Bund. Accusé d'erreur *, le journaliste a vérifié à nouveau l'information. Donc pas de malentendu !

* "La version originale du texte indiquait par erreur que les enfants d'âge scolaire dans les centres de retour recevraient 100 francs par mois. Ils reçoivent **100 francs par année scolaire**." ("Der Bund" du 9 janvier 2021).

La réalité est différente : Les enfants de 1H et 2H reçoivent 20 francs, les élèves de 3H, 100 fr, tous les autres 30 fr. ORS écrit, en réponse à une question de la conseillère de ville biennoise Anna Tanner : "En ce qui concerne les paiements de soutien pour les enfants en âge scolaire, le canton fait une distinction entre l'inscription à l'école (prestation initiale) et la fréquentation d'une année scolaire ultérieure. Par conséquent, les montants alloués à cet effet varient. Les détails peuvent être obtenus auprès du canton (MIDI) si nécessaire."

<https://www.alle-menschen.ch/https-www-alle-menschen-ch-updates/>

Pour les enfants, cela signifie que dès le premier jour à l'école, ils se sentent comme des enfants de seconde catégorie, car ils doivent se passer de beaucoup de choses dont bénéficient leurs camarades.

Grâce aux dons reçus, des vêtements de sport ont pu être achetés pour quelques écoliers. Les élèves de la classe 6 (= 8H) de l'école primaire Walkermatte ont spontanément décidé de collecter des chaussures ! www.alle-menschen.ch/https-www-alle-menschen-ch-updates/ .

► **La distribution des vêtements** fonctionne bien. En revanche, nous manquons de vêtements de gymnastique, de revêtement protecteurs et de chaussures d'enfant et d'adolescents pour le football, ainsi que des chaussures de ville pour les grands et les petits. Les bons d'achat sont également les bienvenus : enfants et adolescents pourront alors choisir eux-mêmes !

Si vous souhaitez apporter des vêtements : apportez-les à la maison Calvin, après avoir pris rendez-vous avec Mme Safaryan : 077 915 74 44.

Ne les apportez pas au camp, cela entraîne des problèmes de distribution et de la jalousie.

► **Le centre de « retour » reste à Boujean jusqu'à l'été prochain**

https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/mm/2021/08/20210825_1406_betrieb_des_rueckkehrzentrumsbiel-boezingenbis2022dochmoeglich et <https://www.alle-menschen.ch/https-www-alle-menschen-ch-updates/>)

► **Les réunions à la maison Calvin ont lieu**. Comme il faisait beau durant ces deux premières semaines de la nouvelle année scolaire, nous nous sommes rendus sur le chantier des enfants à la Gurzelen – merci à l'équipe sur place !

Ces réunions ont lieu tous les quinze jours, il est alors possible de se procurer des vêtements. De temps en temps et pendant les vacances scolaires, nous organisons des événements supplémentaires.

Venez nous rendre visite ! Appelez-nous avant au 079 682 52 75. Ainsi vous saurez si nous sommes là ou ailleurs.

Nous sommes toujours à la recherche de **parrains et marraines**, par exemple pour un jeune homme originaire d'Afghanistan, pour une mère de deux jeunes enfants, Les personnes

intéressées peuvent également rejoindre **la bourse aux tandems** :

www.tinyurl.com/tandem-biel , pour plus d'informations et recevoir un cours de base !

► **Cohabitation interdite** : Une femme dans le centre de retour à Boujean a récemment accouché mais elle n'est pas autorisée à vivre avec le père de l'enfant. Le père a un permis, mais gagne apparemment encore trop peu pour subvenir aux besoins de la famille (Il vient de terminer son apprentissage). Cela signifie que la mère et le bébé doivent vivre dans le camp, séparés du père. Une autre femme est sur le point d'accoucher ; elle se trouve dans une situation similaire. La jeune famille est autorisée à vivre ensemble pendant un mois, puis la mère doit retourner au camp. Et plusieurs autres personnes ne sont pas autorisées à vivre avec leur partenaire, soit parce que la personne « légale » gagne trop peu, soit parce que le mariage n'est pas reconnu. – ORS et OPOP (Office de la population du canton de Berne en allemand : ABEV) pourraient certainement trouver une solution plus humaine ; la loi sur l'asile (LAsi) laisse une grande place à l'appréciation (par exemple, article 82, 3bis « Les besoins particuliers des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés, des familles avec enfants et des personnes nécessitant des soins sont pris en compte dans la mesure du possible dans l'hébergement. »). La Convention sur les droits de l'enfant devrait également être respectée...

► En parlant **des droits de l'enfant** : Nous avons déjà quelques contacts avec des organisations de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant, mais nous ne savons pas vraiment qui entreprendra des démarches. C'est pourquoi nous avons récemment écrit à diverses personnes et organisations qui traitent de cette question.

Les enfants de demandeurs d'asile déboutés sont-ils considérés comme « des bagages » de leurs parents, des mi-hommes, des animaux domestiques ou sont-ils des personnes indépendantes ?

Pourquoi est-il nécessaire que notre pays s'acharne encore et toujours sur des enfants, des enfants et leurs parents qui ne peuvent pas se défendre (enfants de la grand-route, enfants placés de force, maintenant les « **enfants-bagages** ») ?

Pour en savoir plus : <https://www.alle-menschen.ch/eine-bieler-familie/kinderrechte/>

► Nous restons attentifs ! Aidez-nous – financièrement, par votre engagement – et en élisant le bon gouvernement et les bons députés au Grand Conseil.

Le dimanche 27 mars 2022 aura lieu l'élection du gouvernement et du Grand Conseil du canton de Berne. Nous aimerions que certains député-e-s soient élu-e-s, mais pas d'autres dont nous pouvons nous passer... Dites-le autour de vous ! A suivre donc.

Avec les meilleures salutations de l'équipe de « Alle Menschen / Tous les êtres humains » !

N.B. Famille Safaryan-Mikayelyan : La demande est en cours. Des informations plus détaillées seront communiquées prochainement.